



RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Nancy, le 15 janvier 2026

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

Arrêté DRAES/ElectionsCROUSReims/2025-06

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.822-1 et suivants, et R.822-12, R.822-12-1 et R.822-12-2 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret du 23 octobre 2024 portant nomination du recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, chancelier des universités – M. Pierre-François MOURIER ;

Vu l'arrêté n° 2025-4123-SGR du 12 juin 2025 donnant délégation de signature de M. Pierre-François MOURIER, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, chancelier des universités, à M Claudio GALDERISI, recteur délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Grand Est ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Grand Est du 17 novembre 2025 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Reims ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Grand Est du 26 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Reims ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Grand Est du 14 janvier 2026 fixant la liste électorale définitive relative aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Reims ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Grand Est du 15 janvier 2026 fixant les listes de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lorraine ;

Vu l'avis de la commission électorale réunie le 15 janvier 2026.

ARRÊTE

Article 1 :

Le bureau de vote est composé d'un président, représentant du recteur de région académique, et d'un secrétaire de l'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Reims.

En conséquence, sont désignés :

Fonction dans le bureau de vote	Noms
Présidente, représentante du recteur de région académique	Mme FILALI Myriam
Secrétaire, représentant du Crous	M. CARRASSET Raymond

Article 2 :

Le bureau de vote est également composé d'un représentant titulaire de chacune des listes de candidats aux élections. Pour chaque représentant titulaire d'une liste de candidats est désigné un représentant suppléant.

En conséquence, sont désignés membres du bureau de vote :

Listes présentées (suite au tirage au sort effectué en commission électorale)	Titulaires	Suppléants
Liste "Bouge CROUS face à la précarité, pour un CROUS humaniste et inclusif"	M. DEVOET Rémi	Mme SOHIER Margaux
Liste " UNI : pour la suppression de la CVEC, la mise en place d'un ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT et BTS "	Mme GILSON Lucie	M. BUGNOT Axel
Liste "Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou.t.es (UNEF, Coordo)"	M. DIOP Ass	M. GAVET ILOUD Grace
Liste "AER et AET : Protégeons notre CROUS face aux coupes budgétaires, à la précarité étudiante et à l'extrême droite"	M. FOS Raphaël	M. RECOCHE Damien

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Reims.

Article 4 :

Monsieur le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Reims est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur de région académique Grand Est
Le recteur délégué à l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation



Claudio GALDERISI
Président du conseil d'administration